

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 3

Artikel: Une occupation gauloise du domaine de Beaulieu
Autor: Gruaz, Julien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Encore une fois la meilleure technique à suivre est celle fixée par Al. Le Royer dans sa notice mentionnée plus haut.

M. Eug. Pittard a encore souligné la diversité des questions qui se posent au sujet des stations lacustres : l'existence d'estacades de protection comme à Genève, l'ignorance où l'on est encore quant à la diversité des types de constructions lacustres.

Or, la science lacustre qui est spécifiquement suisse, doit être approfondie, et il faut la coopération agissante de tous les Musées suisses s'adressant aux gouvernements cantonaux pour développer les relevés lacustres tandis qu'il en est temps, avant que le vol des objets pêchés dans nos lacs et l'arrachage des pilotis aient anéanti les derniers vestiges d'une étape de notre civilisation.

En ce qui concerne les lacs vaudois, l'assemblée de Zurich a exprimé le vif désir de voir les Musées locaux prendre l'initiative d'une campagne féconde pour parachever l'œuvre des F. Troyon et F.-A. Forel.

M. B.

UNE OCCUPATION GAULOISE

DU DOMAINE DE BEAULIEU

Plan et dessins par M. R. Schneider.

Dans une bonne partie du siècle passé, notre place de Beaulieu offrait un point de vue d'une rare beauté. De sa partie supérieure on découvrait le lac sur une vaste étendue, les Alpes vaudoises, la chaîne complète des montagnes de la Savoie et une notable partie du Jura ; scène magnifique qu'encadraient une large frise de ciel et un premier plan occupé par les bouquets d'arbres des campagnes voisines et la lointaine silhouette de la ville. Tous les éléments de ce

tableau concouraient à sa grâce, à son unité, à son harmonie.

Aujourd'hui, ce premier plan a tellement changé d'aspect qu'on ne saurait le reconnaître dans les estampes qui reproduisent la place de Beaulieu d'autrefois, dont quelques-unes sont recherchées par les collectionneurs. Peu à peu l'œuvre de la bâtisse en a rompu ou détruit les lignes. Du côté gauche, à peu de distance de la place, plusieurs maisons relativement récentes ont rétréci le panorama de la ville ; au sud, deux grands bâtiments d'écoles cachent une partie du lac ; enfin, du côté droit, le Comptoir des échantillons dresse sa façade crayeuse, dont la ligne de faite s'arque sur le ciel du couchant comme le dos d'un mastodonte. Mais laissons-là ces mélancoliques réflexions, tout occasionnelles d'ailleurs, qui ne sauraient nous redonner ce que nous regrettons. Outre la question esthétique, il en est une autre qui a rendu très intéressante, dernièrement, la place de Beaulieu. Elle est d'ordre historique et archéologique. En avril dernier, des terrassiers qui étaient occupés à aménager le terrain situé à l'angle sud-ouest de cette place, mettaient au jour quatre squelettes, ensevelis en terre libre, à environ deux mètres de profondeur, en tenant compte, cependant, d'un remblai plus ou moins récent qui rehaussait le niveau du sol d'un mètre (fig. 1). Le premier squelette découvert s'offrait paré d'un bracelet à chaque bras ; les trois autres étaient dépourvus de tout ornement.

C'est donc un fait très heureux à enregistrer qu'une au moins des sépultures de Beaulieu ait livré un mobilier caractéristique et de nature à permettre de fixer leur âge. Les deux bracelets qui proviennent de la première sépulture appartiennent, en effet, aux types de ceux qui ont été recueillis dans le cimetière gaulois de Saint-Sulpice. Cette analogie permet de les attribuer à l'époque de la Tène, comprise en 450 et 50 avant notre ère. Les deux bracelets sont

de bronze. L'un, artistement mouluré, présente sur sa tige dix-sept reliefs affectant la forme de godrons sur lesquels, de deux en deux, figurent répétés en haut et en bas, trois

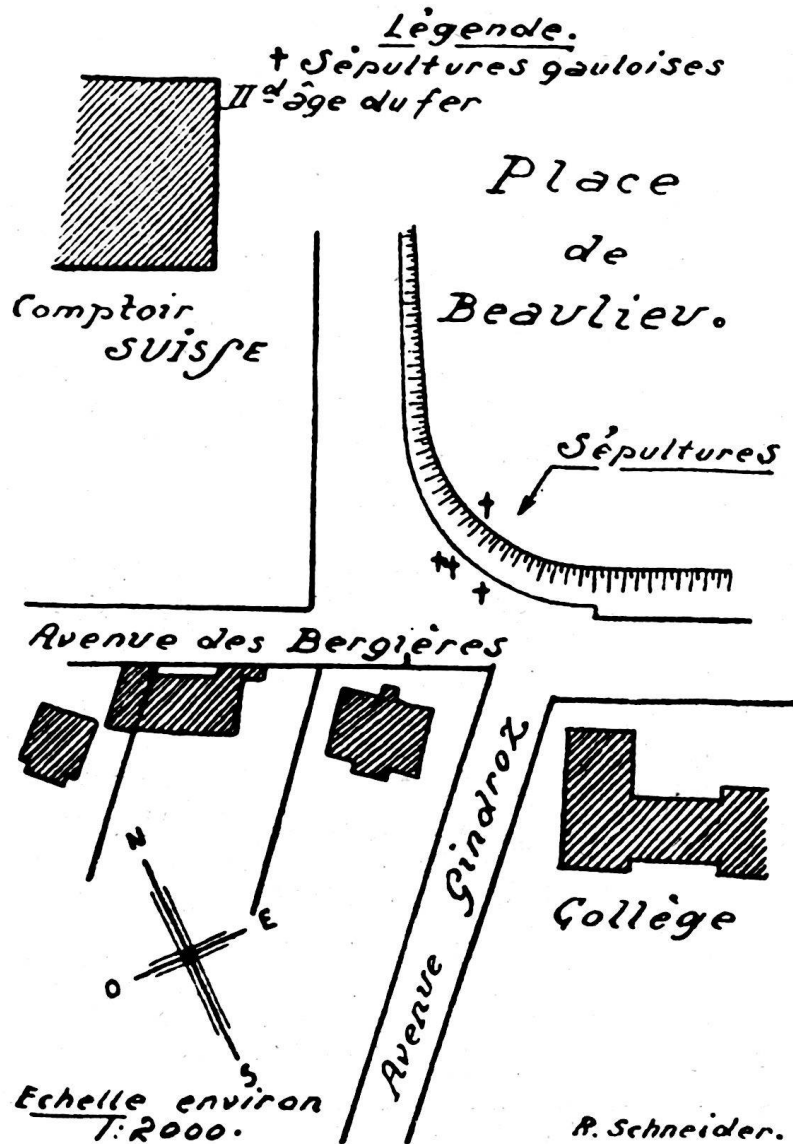


Fig. 1.

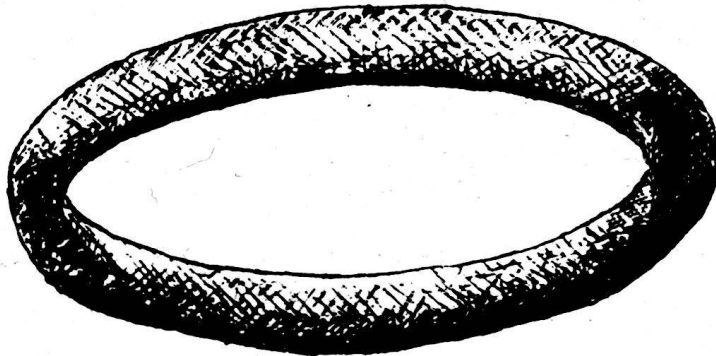
petits cercles centrés d'un point, posés deux sur un et séparés par un trait horizontal ; groupe géométrique, si l'on veut, mais qui n'en donne pas moins l'illusion d'une figure humaine (fig. 2).

Et ce n'est pas autre chose que l'artiste a voulu représenter. Ce bracelet, creux à l'intérieur, mesure extérieurement 6 cm. 5. Il est pourvu d'une articulation et d'un appa-

reil de fermeture. Celui-ci distribué aux deux extrémités de la tige les lie au moyen d'une pointe qui vient glisser dans une alvéole¹.



Fig. 2.



Grandeur naturelle.

Fig. 3.

L'autre bracelet, massif et lisse, de 6 cm. 5 de diamètre environ, est analogue à un type recueilli plus d'une fois dans la nécropole de Saint-Sulpice (fig. 3).

La découverte de Beaulieu nous donne, pour l'époque gauloise, un point d'occupation de plus, mais qui s'éloigne des rives du lac pour se rattacher aux établissements de l'intérieur du pays.

¹ M. D. Viollier, vice-directeur du Musée national, classe ce bracelet dans la phase de la Tène I^c (325 - 250) : « On connaît, dit-il, en Suisse, de nombreux bracelets de ce type, mais aucun avec figures gravées. »

On ne pourra jamais évaluer dans quelles proportions les différentes parties du pays helvète ont été occupées durant les quatre siècles de l'époque gauloise. Combien, en effet, de nécropoles ou de sépultures isolées ont été bouleversées et anéanties à travers les siècles qui nous en séparent et combien d'autres existent encore, ignorées, et que le hasard peut nous révéler un jour ou l'autre !

Dans le sol qui nous a valu les deux bracelets que nous venons de signaler, on a recueilli, complètement à part, un fer de lance long de 28 cm., muni d'une douille d'emmanchement dont la base est caractérisée par deux gros boutons circulaires, qui ne sont autre chose que les têtes de clous destinés à fixer la hampe (fig. 4). Quand on les examine attentivement, on voit se détacher à leur surface les lignes d'une croix à branches trapues et triangulaires (fig. 5). M. D. Viollier, vice-directeur du Musée national, date cette pièce du VI^{me} ou du VII^{me} siècle de notre ère. Elle est très rare, du fait qu'on n'en connaît que cinq ou six types semblables.

Le domaine de Beaulieu nous a donc livré les témoins de deux époques distinctes, que séparent l'une de l'autre huit à dix siècles. La présence du fer de lance dans son sol est cependant tout à fait fortuite. C'est un objet égaré, complètement isolé, et, à ce titre, il ne peut être l'indice d'un établissement mérovingien.

Au contraire, le mobilier funéraire constitué par les deux bracelets de bronze marque dans le voisinage des tombes un établissement de l'époque gauloise, ou du second âge du fer. S'il fallait proportionner cet établissement aux quatre sépultures que l'exploration nous a fait connaître, il représenterait à peine le groupement d'une famille. Mais on ne peut s'en tenir à cette appréciation tant que de nouvelles recherches, à l'occasion d'autres travaux de terrassements

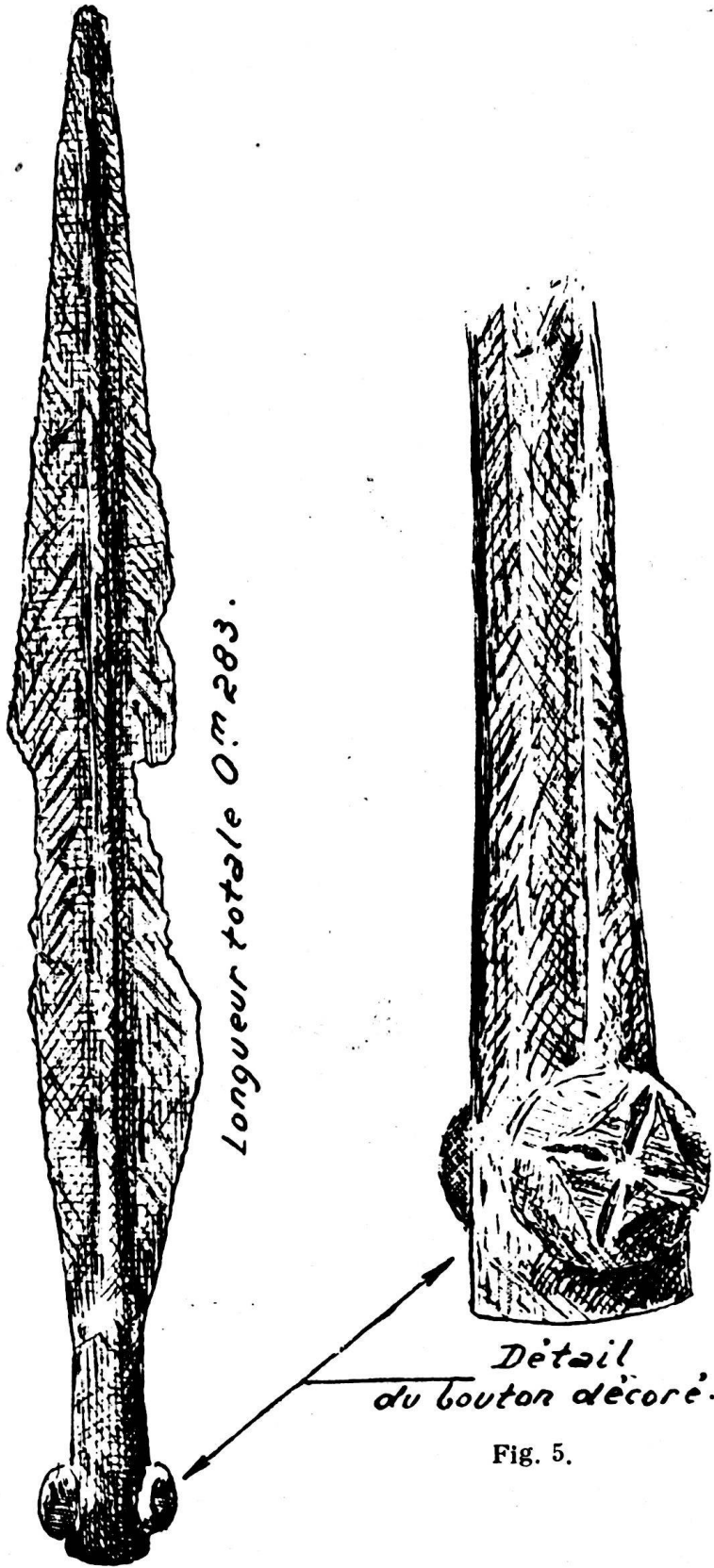


Fig. 4.

Fig. 5.

plus étendus sur la place de Beaulieu, n'auront pas prouvé qu'il existe encore dans son sol d'autres sépultures de cette époque. Le cimetière de Saint-Sulpice a montré mainte fois à quelles distances inattendues les unes des autres se rencontreraient ses sépultures, et il est fort possible que celles de Beaulieu se trouvent dans une situation analogue.

Les trouvailles que nous venons d'enregistrer relèvent du domaine communal et, à ce titre, elles sont devenues la propriété du Musée du Vieux-Lausanne.

Septembre 1921.

Julien GRUAZ.

CHRONIQUE

— A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, la société de développement de Romaimôtier va organiser une exposition du *Vieux-Romaimôtier*.

Cette exposition comprendra les sections suivantes : I. Plans, vignettes, manuscrits, brevets, documents relatifs à la contrée. II. Habillements et parties d'habillements, costumes, uniformes, chapeaux, parures, etc. III. Mobiliers et agencements, coffres, bahuts, chaises, rouets, pendules, etc. IV. Accessoires, vaisselles, étains, ustensiles et instruments divers. V. Drapeaux, emblèmes de société, armes, monnaies, médailles, enseignes, etc.

Les personnes qui pourraient exposer des objets ou faciliter la tâche du comité, sont priées de s'adresser, jusqu'au 15 avril, au président du comité d'organisation, M. le syndic Eug. Rochaz, ou au secrétaire, M. R. Buxcel.

* * *

— Les volumes *XXIX* et *XXX* du *Bulletin de la société neuchâtoise de géographie* renferment les notices suivantes : Tome *XXIX* : *L'Abbé Petitot et les découvertes géographiques au Canada*, par le R. P. A. G. Morice. — *Le Coefficient générique dans la distribution*